

En direct de la rue et des revendications

L'unité syndicale réitérée dans la déclaration commune du 4 mai des 8 organisations syndicales reçoit un écho favorable dans l'opinion puisque, selon un sondage BVA-BPI-Les Echos-France Info, pour près de 6 Français sur 10, la politique économique menée par le gouvernement est "mauvaise". Dans le même temps, 6 Français sur 10 soutiennent les journées de mobilisation.

La mobilisation s'étend aussi en Europe pour exiger, face à la crise, la priorité de la protection de l'emploi et une Europe sociale. La série des "euro-manifestations" syndicales s'achève sur une mobilisation massive à Berlin, avec 100 000 manifestants. Une réussite

certaine pour ces journées d'action organisées à l'appel de la Confédération Européenne des Syndicats : 150 000 manifestants à Madrid le 14 mai, 40 000 à Bruxelles le 15, et 20 000 personnes à Prague le 16.

En France, après les succès des mobilisations unitaires des 29 janvier, 19 mars, 1er Mai 2009 la préparation des 26 Mai et 13 juin grandit. La construction de la mobilisation s'appuie sur la démarche unitaire des huit organisations syndicales et sur le contenu de la plate forme commune du 5 janvier qui est déclinée par profession et entreprise, parfois sous la forme d'appels unitaires. C'est le cas pour le Groupe France Télécom Orange où les organisations syndicales appellent les salariés à s'inscrire activement dans les initiatives aux côtés des autres salariés du pays. C'est aussi le cas à La Poste où les salariés sont appelés à se mobiliser pour défendre l'emploi, les salaires, les conditions de travail et revendiquer l'abandon de tout projet de privatisation.

**Branche Poste****Réforme du statut de La Poste**

L'État vient d'annoncer le report de la transformation de La Poste en société anonyme. C'est une première victoire à mettre à l'actif des luttes rassemblées (postiers, élus, usagers) et un point d'appui pour exiger partout :

- du gouvernement qu'il renonce définitivement à toute privatisation de La Poste.
- Des dirigeants de La Poste qu'ils cessent les réorganisations et ses restructurations incessantes, organisées en prélude à la privatisation et orientées vers une recherche de profit qui sabotent le service public et aggravent les conditions de vie et de travail du personnel.

La CGT Fapt propose aux autres Organisations Syndicales et aux personnels de se saisir des journées interprofessionnelles unitaires du 26 mai et du 13 juin pour élargir et développer les luttes à La Poste.

Négos salariale à La Poste à la signature... de qui ?

Les négociations salariales pour 2009 se poursuivent dans un contexte social fort. Outre la recherche de profit maximum qui s'oppose à l'intérêt des salariés, la conception du dialogue social pratiqué par La Poste est inacceptable.

Depuis l'ouverture des négociations, le 5 mars, La Poste se glorifie de rajouter quelques miettes aux propositions initiales. Ce n'est pas cela qui permettra aux postiers de rattraper leur perte de pouvoir d'achat et encore moins de faire des projets à plus ou moins long terme.

La CGT demande que s'ouvrent de réelles négociations, à tous les niveaux, à l'appui des revendications portées dans les nombreuses luttes locales, dans tous les métiers et catégories de La Poste.

Branche Télécoms**10% pour tous ? non pour un !**

La CGT revendique une augmentation générale des salaires de 10% à France Télécom, nous sommes contents de voir que la direction a commencé à nous entendre, puisque notre Président, Didier Lombard, s'est octroyé une augmentation de 10,25% ... il ne reste plus qu'à généraliser !

Car avec un chiffre d'affaires en hausse de 0,4% dans un environnement bouleversé par la crise financière, et 4 milliards de profits, France Télécom en a les moyens. Mais ce sont les actionnaires qui en profite avec 10 centimes d'augmentation par action !

Il est plus que temps de renverser la vapeur et de réorienter les richesses vers l'investissement et la rémunération du travail !

Victoire « téléperformante » !

A Téléperformance, l'annonce est tombée comme un coup de massue : au lieu des 1 000 € « habituels », pas de prime de participation !

Le personnel a aussitôt décidé massivement de se mettre en grève pour exiger des compensations. Il aura fallu 10 jours de mobilisation, la détermination, le courage et l'exemplarité du personnel gréviste face au comportement inacceptable de la direction (refus de négociations, menaces d'intervention des forces de l'ordre, assignation pour séquestration, refus du médiateur...) pour parvenir à un protocole de fin de conflit.

L'accord signé le 4 mai porte sur la mise en place de primes variables, mais, et c'est une première, dont les objectifs seront négociés avec les organisations syndicales, avant, pendant et après les campagnes ! Un dispositif est également prévu pour le personnel des « fonctions supports », ainsi que l'échelonnement des jours de grèves.

Mais les salariés ont gagné bien plus encore. La Direction ne les regarde plus avec mépris et condescendance.

Échos

Victoire historique de l'UNL

L'Union Nationale Lycéenne a remporté, le 6 mai, l'intégralité des sièges dévolus au Conseil Supérieur de l'Éducation, confortant ainsi sa majorité et sa légitimité syndicale.

L'UNL se félicite de cette victoire et de la confiance que lui ont portée les lycéens pour ce nouveau mandat.

Elle a démontré encore une fois, que ses orientations syndicales étaient plus que majoritairement partagées par les lycéens.

Leur projet global en matière d'éducation, tout comme son discours sur la réforme du lycée et sur les suppressions de postes, ont ainsi été plébiscités.

Elle demande donc à être reçue par le ministre de l'Éducation nationale pour que les revendications lycéennes, exprimées dans ce vote, soient prises en compte.

Santé

Hold up !

La CGT dénonce fermement l'opération en cours de réduction des droits des assurés sociaux qui se traduira par l'exclusion de l'Assurance Maladie de plus de 2,5 millions d'entre eux (veuves, préretraités, chômeurs non indemnisés ...).

Un décret de 2007, sous l'alibi de lutter contre les fraudes, est revenu sur la durée des droits des assurés sociaux, réduisant le maintien des droits de 4 ans à 1 an.

Alors que le conseil de la CNAMTS a émis un avis défavorable au projet de décret, le gouvernement et les parlementaires sont passés outre.

Une nouvelle fois, la CGT rappelle la nécessité d'un co-pilotage État/Sécurité sociale respectueux de l'avis des représentants des assurés sociaux qui financent le système.

L'hôpital public aux « petits » soins

Transformer les hôpitaux en entreprises, voilà le but de la réforme « Bachelot ». Au prétexte de « mieux » dépenser, c'est une véritable révolution dans la gestion des hôpitaux qui est au programme.

Aujourd'hui les hôpitaux publics ont plus besoin de personnels qualifiés que de « benchmark » avec les hôpitaux privés. Inféoder la gouvernance d'un hôpital à des critères de rentabilité induit, de facto, la négation de la qualité des soins. Prendre le prétexte d'une saine gestion des deniers publics est une imposture. Chaque malade doit trouver au sein de l'hôpital public les professionnels et les équipements lui permettant d'atteindre la guérison.

La santé ne peut être une marchandise, et quoi qu'en dise le gouvernement, c'est bien de cela qu'il s'agit, et ce que combattent tous les acteurs de la santé, avec la CGT entre autres.

International

Une directive à cadrer

L'Europe n'a pas trouvé d'accord pour réviser la Loi sur le Temps de travail. Le Parlement européen souhaitait obtenir une date mettant fin à toute dérogation à la semaine de travail de 48 H, ce qu'ont refusé les gouvernements des 27.

La CES (Confédération Européenne des Syndicats) entend continuer à lutter pour « des normes adéquates sur le temps de travail en Europe ». Avec l'appui de la CES, le Parlement Européen a joué un rôle essentiel pour mettre un terme à l'affaiblissement d'un pan important du droit social européen.

Le défi consiste aujourd'hui à s'assurer que la directive sur le temps de travail reprenne son rôle clé en assurant des normes minimales sur le temps de travail en Europe.

La CES continuera de lutter avec ses membres, comme lors des mobilisations européennes des 14, 15 et 16 Mai pour aboutir.

Rejoignez l'Union Fédérale des Cadres CGT sur son site www.cgt-fapt.fr

Échos

L'addition, SVP !

Le 1er juillet, le gouvernement va diminuer de 19,6% à 5,5% le taux de TVA dans la restauration. Le coût de cette mesure est évalué à 2,5 milliards d'euros par an. Mais la baisse de la TVA ne sera pas intégralement répartie.

L'État accorde à une profession un quart de nos 2,5 milliards, à peu près l'équivalent de son effort annuel pour l'ensemble des zones d'éducation prioritaires, ou un tiers de son plan pour l'ensemble des jeunes.

Qui va en profiter ? ceux qui fréquentent les restaurants : plus souvent des hommes que des femmes, des adultes que des jeunes ou des retraités, des citoyens que des ruraux...

Ceux là verront une diminution de 10% en moyenne de la note : plus le repas est cher, plus l'addition sera allégée.

Salaires

Partage de la valeur ajoutée

La CGT conteste les présupposés idéologiques du rapport « Cotis » sur le partage de la valeur ajoutée, tout en reconnaissant qu'il comporte des explications intéressantes :

- un niveau historiquement bas de la part des salaires (un «manque à gagner» de 60 milliards d'euros par an en défaveur des salariés),
- une forte hausse des profits distribués sans relance de l'investissement productif ni accroissement du taux d'emploi,
- l'explosion des plus hautes rémunérations et la précarité et une smicardisation pour une majorité de salariés.

Cela justifie les 3 priorités avancées par la CGT : une relance de la négociation salariale, une stratégie de lutte contre la précarisation et pour la qualification des emplois et l'urgence d'une réforme fiscale.

Plein les fouilles !

Les revenus annuels des grands patrons vont d'une centaine à presque trois cents années de Smic... et encore, sans tenir compte de tous leurs avantages...

Un certain nombre de très hauts cadres peuvent recevoir des émoluments encore supérieurs, jusque 400 ans de Smic, notamment dans le secteur de la finance. Même si la part variable de leurs revenus a diminué depuis la crise... Les revenus 2008 sont en nette diminution pour la majorité par rapport à 2007, compte tenu de la chute des actions et du frein mis sur les différents types de bonus. Mais même après cette baisse, ces revenus demeurent bien supérieurs à ce que le talent, l'investissement personnel, la compétence, le niveau élevé de responsabilités ou la compétition internationale peuvent justifier.

Égalité

Sages-femmes recon- nues ?

Trois mille étudiants et sages-femmes ont manifesté le 5 mai, dans le cadre de leur Journée internationale, pour réclamer l'incorporation de leur formation au cursus universitaire.

Ce mouvement, qui prend place dans une longue série d'actions revendicatives depuis une dizaine d'années, vient de provoquer un premier vrai recul, puisque le Sénat a adopté, avec l'accord du gouvernement, un amendement au projet de loi sur l'hôpital prévoyant que le diplôme d'État de sage-femme soit reconnu au niveau master.

Pour la CGT, les grilles salariales doivent reconnaître les qualifications à bac +5, soit deux fois le Smic réévalué à 1 600 €, soit 3 200 € en début de carrière avec son doublement en fin de carrière !